

Objet : Forêt – Adhésion 2018 à l'Association Pôle Excellence Bois

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2017-014 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Emmanuel HUGUET pour les affaires traitant de l'agriculture et de la forêt de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant les travaux en cours en matière de filière bois,

Décide

Article 1 : L'adhésion à l'Association Pôle Excellence Bois, domiciliée 715 route de Saint Félix – ZA Rumilly Sud - 74150 RUMILLY, est renouvelée pour l'année 2018.

Article 2 : Le montant de cotisation fixé à 643 € sera versé à l'Association Pôle Excellence Bois.

Article 3 : M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 31 août 2018

Le Vice-Président
Emmanuel HUGUET

